



LIGNES DIRECTRICES DE LA COUPE CANADA - 2024-2025

Sauts ♦ Demi-lune ♦ Bosses/Bosses en Parallèles ♦ Slopestyle/BigAir



novembre 2024

*En cas de divergence, la version en anglais primera

TABLE DES MATIÈRES

1 ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE DE LA COUPE DU CANADA	4
2 MANDAT DE LA COUPE CANADA	4
3 COMITÉ ORGANISATEUR	6
4 PRÉPARATION DES ATHLÈTES À LA COMPÉTITION	6
4.1 Lignes directrices générales :	6
4.2 Politique de la Coupe du Canada pour les athlètes du programme haute performance	7
5 RÉSULTATS OFFICIELS :	8
5.1 La feuille de résultats officiels doit contenir les informations suivantes :	8
5.2 Les calculs de pointage des Championnats canadiens juniors doivent inclure les éléments suivants :	8
5.3 Calcul des résultats et annonce des prix	9
5.4 Classement Coupe Canada présentée par Toyo Tires	9
6 INSCRIPTION À L'ÉVÉNEMENT	9
6.1 Frais d'inscription	10
6.2 Politique de remboursement	10
6.3 Dates pour inscription	10
6.5 Quotas étrangers / hors pays Politique concernant les athlètes de la Coupe du Canada	11
7 RÈGLES DE LA COUPE CANADA	12
7.1 Plan d'action d'urgence (PAU) et premiers intervenants (patrouille de ski)	12
7.2 Protocole de gestion des plateaux de sauts (MO/DM/AE/SS/BA)	12
7.3 Pratique	13
7.4 Interruption de la compétition, telle qu'énumérée au point 3060.2.4 du RIC	13
7.5 Jour météo	14
7.6 Date de vérification neige	14
7.7 Ouvreurs de piste	14
7.8 Perte d'équipement et DNF	14
7.9 Reprise pour le Saut (AE)	14
7.10 Règles temps de base	14
7.11 Chronométrage	15
7.12 Modifications du parcours	15
7.13 Protêt	15
7.14 Utilisation de la vidéo en cas de litige	15
8 FORMATS D'ÉVÉNEMENTS ET QUOTAS	17
8.1 Bosses	17
8.2 Demi-lune, Slopestyle et Big Air	21
8.3 Sauts	24
9 POLITIQUES DES OFFICIELS ET DES JUGES	25
9.1 Assignations	25
9.2 Nombre de juges :	25
9.3 2024-2025 Protocoles relatifs aux honoraires et indemnités journalières des juges et officiels de la Coupe Canada	25
	2

9.4 Rémunération des officiels et des juges :	25
9.5 Indemnités journalières et de repas (Coupe Canada)	26
9.6 Tableau des officiels de la Coupe Canada	26
9.7 Juges en chef :	28
9.8 Voyage et hébergement des délégués techniques et des juges	28
9.9 Protocole des dépenses	28
9.10 Dépenses	28
10 LES POSITIONS DU JURY ET DE LA COMPÉTITION	29
10.1 Délégué technique	29
10.2 Chef de piste et chef de compétition	29
10.3 Les juges	30
10.3.1 Rôle du juge principal :	31
10.3.2 La position des juges :	31
10.4 Compilation	31
10.5 Lignes directrices pour les plateaux:	32
11 ENTENTE MARKETING DE LA COUPE CANADA	32

1 ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE DE LA COUPE DU CANADA

La série de la Coupe Canada présentée par TOYO TIRES comprend les épreuves et disciplines suivantes :

- Apex Classic (bosses et bosses en parallèle) *
- Coupe Canada Slopestyle/Demi-lune/Big Air
- Coupe Canada de bosses et de bosses en parallèle
- Championnats canadiens juniors HP/SS/BA
- Championnats canadiens juniors MO/DM/AE
- Championnat canadien de bosses*
- Championnats canadiens de sauts*
- Championnat canadien de slopestyle et de big air*
- Championnat canadien de demi-lune (à confirmer)

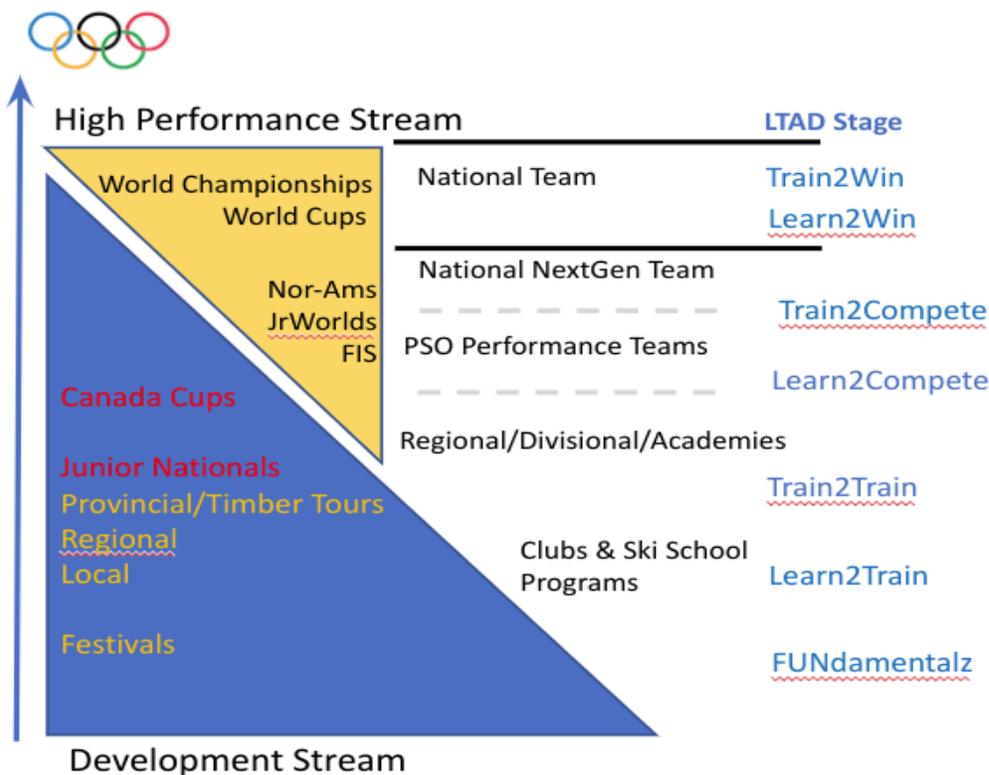
* Indique une épreuve sanctionnée par la FIS ouverte aux athlètes étrangers.

2 MANDAT DE LA COUPE CANADA

Les athlètes sont ciblés pour une expérience de compétition en fonction de leur stade actuel dans le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA). Offrir un circuit de compétition de qualité qui garantit un terrain adapté aux besoins actuels de l'athlète :

- Soutenir le club local, la région et la station de ski en développant des sites de qualité ; ces sites d'entraînement et de compétition de haute qualité répondent aux besoins de toutes les parties prenantes. Les événements de la Coupe Canada permettent aux stations de ski et aux organisateurs de collaborer dans le but de laisser un héritage en matière de sites d'entraînement et de compétition pour le club et les athlètes locaux.
- Fournir des résultats pour le système de classement national des athlètes (c'est-à-dire le classement de la Coupe Canada).
- Identifier, suivre et contrôler le développement des athlètes au fur et à mesure qu'ils progressent vers la filière de haute performance. Ce système permet d'évaluer le niveau de compétence des athlètes et de faire des comparaisons entre ceux qui participent à l'événement.
- Offrir à nos officiels, juges et entraîneurs une expérience d'apprentissage précieuse dans le cadre d'une compétition fiable, en suivant un parcours bien défini.

- Coupe du Canada : T2T tardif - L2C. Introduction aux épreuves multiphases et aux catégories générales, transition entre les épreuves provinciales et la CC. Apprendre à concourir dans une série d'épreuves.
- Juniors : T2T : Pour certains, il s'agit d'une introduction à un événement de niveau national, d'un voyage à l'extérieur de la province, d'une compétition et d'une exposition au niveau national. Introduire les athlètes à l'apogée d'un événement de premier plan dans les catégories d'âge.
- Épreuves FIS : L2C - T2C. Préparer nos équipes provinciales de performance et les équipes Next Gen pour les compétitions de niveau NorAm, avec un format similaire ou identique à celui des NorAms.
- Parcours de compétition actuel de FC :



Principes directeurs

- ✓ Les athlètes ne devraient participer qu'à deux étapes du DLTA.
- ✓ Le volet développement favorise l'entraînement et les opportunités de compétition (par exemple, les meilleurs formats).
- ✓ Les athlètes devraient systématiquement terminer dans la première moitié avant de passer à l'étape suivante.
- ✓ Les événements de niveau haute performance favorisent la "performance à la demande"

- en mettant en œuvre des phases d'élimination
- ✓ Le ratio entraînement/compétition est fortement axé sur l'entraînement dans le niveau développement.

3 COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur (CO) est le groupe dirigé par un ou plusieurs officiels qui peuvent représenter le club local, l'OP/TS, l'ONS, la station de ski ou une combinaison de ces groupes. Le CO doit :

- **signer une entente officielle avec la station de ski hôte et Freestyle Canada qui énonce les droits, les obligations et les attentes des deux parties en ce qui a trait à l'organisation de la Coupe Canada.**
- **accueillir l'événement**

Subvention d'accueil potentielle : Freestyle Canada, l'OP/TS et le club peuvent faire une demande conjointe de subvention d'accueil provinciale/territoriale. Freestyle Canada peut fournir un soutien financier dans la mesure de ses moyens, en fonction du budget annuel de Freestyle Canada et du plan stratégique de Freestyle Canada. **Les modalités de la subvention de Freestyle Canada se trouvent dans l'entente relative à l'événement.**

4 PRÉPARATION DES ATHLÈTES À LA COMPÉTITION

Il y a différents niveaux d'épreuves dans le circuit de la Coupe Canada, les équipes devront se référer à l'invitation spécifique de l'épreuve et à l'admissibilité de l'athlète ci-dessous pour connaître l'admissibilité de l'épreuve. Dans leurs invitations, les organisateurs doivent indiquer le niveau de DLTA visé par l'événement.

4.1 Lignes directrices générales :

- Les étapes du DLTA dans le cadre de la Coupe du Canada :
 - Apprendre à compétitionner,
 - Les athlètes expérimentés du programme S'entraîner à s'entraîner qui ont besoin de faire l'expérience d'un niveau plus élevé d'épreuves peuvent s'inscrire à des épreuves de la Coupe Canada plutôt qu'à des épreuves provinciales. La considération est basée sur :
 - Niveau de compétence
 - Une recommandation de l'entraîneur, y compris la vérification de la capacité de l'athlète à gérer le terrain.
 - Approbation formelle de l'OP/TS
 - Approbation par le coordonnateur des événements et des officiels de quotas spécifiques lors d'événements
 - Exigences en matière d'âge pour les épreuves sanctionnées par la FIS
 - Les athlètes qui s'entraînent à la compétition et qui recherchent des expériences plus compétitives, guidés par leur entraîneur.

- o Les entraîneurs sont considérés comme les experts de leurs athlètes, ils peuvent à tout moment refuser une place pour des raisons de sécurité et/ou d'éthique.
- Tous les athlètes de la Coupe Canada doivent détenir au moins une licence provinciale d'athlète. Veuillez consulter les invitations à l'événement pour connaître les exigences précises en matière de licence.
- La qualification aérienne est requise pour toutes les manœuvres inversées, telles que désignées par un entraîneur aérien qualifié (une vérification aléatoire de la qualification aérienne sera effectuée pour chaque épreuve).
- Il est fortement recommandé que les entraîneurs des athlètes soient certifiés Comp Intro.

Les épreuves désignées par la FIS suivent les règles et directives de la FIS. Les athlètes ont besoin d'une licence FIS, d'un numéro FIS actif et d'une assurance appropriée pour participer à une épreuve FIS. Les demandes de licences FIS peuvent être adressées à <https://freestylecanada.ski/membership/individual-membership/>.

4.2 **Politique de la Coupe du Canada pour les athlètes du programme haute performance**

Les participants aux épreuves de la Coupe Canada sont généralement ceux qui n'ont pas encore atteint le programme de l'équipe nationale. Il y a quatre épreuves auxquelles les athlètes de l'équipe nationale disponibles sont censés participer :

- Épreuves FIS Apex Classic Mogul,
- Championnats canadiens de bosses FIS (Sr)
- Championnats canadiens de sauts FIS (Sr)
- Championnats canadiens FIS de Slopestyle/Big Air (Sr)

*Avec l'approbation de son entraîneur, un athlète de l'équipe nationale peut parfois participer à d'autres événements de la Coupe du Canada dans le cadre de son entraînement et de son rétablissement.

Les athlètes de l'équipe nationale seront classés en fonction des résultats finaux officiels et pourront prétendre à des médailles et à d'éventuels prix en argent.

- En raison du nombre d'athlètes, le jury peut procéder à d'autres ajustements : cela sera discuté lors de la première réunion des chefs d'équipe.
- Les athlètes de l'équipe nationale NextGen seront inclus dans le classement de la Coupe Canada et seront éligibles pour les prix associés.

5 RÉSULTATS OFFICIELS :

5.1 La feuille de résultats officiels doit contenir les informations suivantes :

- Les résultats officiels sont rendus officiels à la suite d'une inspection par le chef de la compilation, le délégué technique et le juge en chef, et le chef de compétition officialise les résultats en publiant les résultats approuvés sur la messagerie du groupe de l'événement.
- Les résultats des qualifications, des demi-finales et des finales doivent être publiés.
- Les résultats de toute forme de notation en direct sont considérés comme "non officiels"
- Le CO doit télécharger les résultats en format PDF et CSV immédiatement après la compétition sur le «drive» national de Freestyle Canada.
- Le CO doit envoyer les liens vers les scores en direct à jared@freestylecanada.ski, charles@freestylecanada.ski et julien@freestylecanada.ski.
- Les règles de l'ICR de la FIS seront utilisées pour déterminer les éventuelles égalités.

5.2 Les calculs de pointage des Championnats canadiens juniors doivent inclure les éléments suivants :

- Résultats par discipline et par catégorie d'âge (cérémonie de remise des médailles pour 1^{ère}, 2^e, 3^e dans chaque catégorie)
 - Freestyle Canada se réserve le droit de fusionner des catégories s'il y a moins de 5 athlètes dans une catégorie.
- Les résultats par discipline doivent être créés pour les vainqueurs combinés. Il y a une cérémonie de remise des médailles par catégorie d'âge.
- Le combiné ne sera mis en place que si les disciplines combinées respectives sont organisées dans le cadre d'un seul événement.
- Champions combinés :
 - Il faut compétitionner dans toutes les disciplines connexes pour être éligible au Freeski (SS/HP/BA) ou au Freestyle (MO/DM/AE).
 - Les résultats du Slopestyle, du Big Air et du Demi-lune sont combinés.
 - Les résultats des bosses en simple, des bosses en parallèles et des sauts sont combinés.
 - En utilisant le système de points FIS WC (Rules WC - 1.7.1), les points de classement sont attribués aux 15 premiers athlètes classés dans chaque discipline. L'athlète ayant la somme de points la plus élevée, provenant de ses trois (3) épreuves, est classé le plus haut.
 - Règle de bris d'égalité :
 - L'athlète le mieux classé en slopestyle ou en bosses passera devant.

5.3 Calcul des résultats et annonce des prix

- La compilation sera effectuée à l'aide d'un programme de compilation approuvé par Freestyle Canada. Tous les résultats, immédiatement après avoir été rendus officiels, seront téléchargés directement sur le «drive» national de FC.
- Scores en direct : Les scores pris par le marqueur et publiés en direct sont considérés comme des scores non officiels. Dans la mesure du possible, les scores non officiels doivent être annoncés au public par haut-parleurs et/ou affichés sur le groupe de discussion pour que les athlètes et les entraîneurs puissent en prendre connaissance.

5.4 Classement Coupe Canada présentée par Toyo Tires

- Les critères de classement de la Coupe Canada seront affichés chaque année sur le site Web de Freestyle Canada, sous la rubrique Politiques événements.
<https://www.freestylecanada.ski/policies/event-policies/>
- Le classement actuel de la Coupe Canada sera affiché sur le site Web de Freestyle Canada.
- Le classement de la série de la Coupe Canada sera mis à jour après chaque événement.

6 INSCRIPTION À L'ÉVÉNEMENT

Avis de course : Le comité organisateur distribuera l'avis de course de la compétition aux OP/TS au plus tard 60 jours avant le premier jour de pratique. L'avis de course doit comprendre les éléments suivants :

- Quotas (le cas échéant)
- Éligibilité des athlètes
- Détails du format
- Déclaration d'alignement des règles
- Lien d'inscription (doit être sur SnowReg), frais, dates et échéances et coordonnées du registraire
- Exigences de la licence de Freestyle Canada /FIS (et tout autre prérequis)
- Si la compétition a le statut FIS
- Horaire de l'événement
- Heure et lieu de la première réunion des chefs d'équipe
- Hébergement

- Banquets et cérémonies
- Noms des principaux membres du comité organisateur
- Noms des principaux responsables techniques, s'ils sont disponibles
- Commanditaires confirmés avec placement du logo conformément à l'accord sur l'événement
- Informations sur les contacts clés

6.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription suivants sont des lignes directrices recommandées qui couvrent les dépenses de l'événement. Les budgets de l'événement et les coûts pour les athlètes seront pris en considération. Tous les frais d'inscription doivent être approuvés par Freestyle Canada.

- Événement de 1 jour \$240
- Événement de 2 jours \$280
- Événement de 3 jours \$300
- Événement FIS \$300

6.2 Politique de remboursement

Une fois qu'un athlète est confirmé sur une liste de départ, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de blessure, l'entraîneur doit informer le bureau d'inscription qu'un athlète est blessé et incapable de skier **avant la réunion des chefs d'équipe, la veille du premier** jour de compétition. Dans ce cas, les athlètes ont droit à un remboursement partiel pouvant aller jusqu'à 50 % par épreuve. Les demandes de remboursement pour d'autres circonstances extraordinaires ne seront prises en compte qu'à la discrétion du comité organisateur. Si une épreuve est annulée en raison des conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, aucun remboursement ne sera effectué (le comité organisateur a déjà engagé tous les coûts de l'épreuve).

6.3 Dates pour inscription

Les épreuves de la Coupe Canada ont des quotas fixes, mais la priorité d'inscription est accordée aux équipes NextGen. Les OP/TS devront confirmer les quotas deux mois avant chaque événement et la liste des athlètes un mois avant chaque événement (les remplaçants seront pris en compte jusqu'au premier jour d'entraînement).

- 60 jours : date limite de publication et de diffusion de l'avis de course
- Les inscriptions sont fermées 2 semaines avant le premier jour d'entraînement de l'événement (exception pour les remplacements de dernière minute).
- Les athlètes doivent s'inscrire dans les délais indiqués dans l'avis de course.

- o Si un athlète ne s'inscrit pas dans les délais indiqués, la place sera attribuée à l'athlète suivant.
- o Une liste d'attente peut être établie si l'inscription est complète. Lorsque des places se libèrent, les athlètes en sont informés.
- o Les athlètes remplaçants seront pris en compte jusqu'au début du premier jour d'entraînement. Une fois l'entraînement commencé, les inscriptions sont finales et terminées.
- o Le cas échéant, des places peuvent être réservées pour l'équipe FC Next Gen.

6.4 Billets pour entraîneurs :

- Le CO doit fournir des billets gratuits aux entraîneurs.
- Le ratio pour les billets de remontée des entraîneurs est de 1 pour 4 athlètes (il n'y a pas de minimum d'athlètes).
- Licence d'entraîneur requise
- Les entraîneurs et le personnel doivent s'inscrire sur le lien SnowReg.

6.5 Quotas étrangers / hors pays Politique concernant les athlètes de la Coupe du Canada

Les entraîneurs d'athlètes étrangers ou les associations nationales de ski qui souhaitent participer à une compétition nationale canadienne doivent envoyer leur demande par courriel à Julien Dufresne (julien@freestylecanada.ski) avec leur intention de skier (spécifique à chaque compétition à laquelle ils souhaitent participer).

- Six semaines avant le début de l'entraînement officiel pour chaque compétition, Freestyle Canada classera les demandes des athlètes étrangers en fonction de leurs points FIS.
- Un maximum de 30 places peut être conservé en fonction du nombre de participants à chaque événement et des inscriptions canadiennes. *Peut excéder si des places canadiennes ne sont pas prises
- La priorité sera basée sur les points FIS
- Le CO fournira des informations sur les spots étrangers dans l'avis de course de l'événement.
- Les athlètes suivants dans le classement par sexe se verront proposer des places non pourvues ou seront ajoutés à la liste d'attente.
- Trois semaines avant le premier jour de la formation officielle, les personnes inscrites sur la liste d'attente verront leur classement mis à jour et les places encore disponibles seront offertes.
 - o Les meilleurs athlètes sont invités à s'inscrire (et à payer) et ceux qui sont en dessous de la ligne sont informés qu'ils sont sur la liste d'attente.
 - o Les nouvelles demandes sont ajoutées à la liste des demandes en attente et les points FIS sont à nouveau notés pour chaque athlète étranger.
 - o Les places restantes sont proposées aux athlètes dans l'ordre décroissant de la liste.

Veillez consulter les tableaux ci-dessous pour connaître les règles relatives aux quotas pour chaque événement de la section 8.

7 RÈGLES DE LA COUPE CANADA

Les règles de la Coupe Canada sont guidées par le ICR. En cas de conflit entre le ICR et les règles de la Coupe Canada, ce sont les règles de la Coupe Canada qui priment.

7.1 Plan d'action d'urgence (PAU) et premiers intervenants (patrouille de ski)

- Tous les organisateurs d'événements de la Coupe Canada doivent remplir un plan d'action en cas d'urgence et le communiquer au délégué technique de l'événement. Le plan d'action en cas d'urgence doit contenir les renseignements suivants :
 - Nom de la patrouille de ski principale
 - Services médicaux sur le site de la compétition, y compris le nombre et l'emplacement de la patrouille de ski et l'équipement médical approprié ;
 - Protocoles d'intervention en cas d'accident sur le site ;
 - Protocoles de transport pour le transport des patients vers un établissement médical, y compris le transport par ambulance terrestre et aérienne (si nécessaire) ;
 - Emplacement de l'hôpital le plus proche et du centre de traumatologie de niveau 1 ;
 - Cartes de tous les établissements médicaux par rapport à la montagne d'accueil
- L'organisateur de l'événement doit fournir au moins deux patrouilleurs à ski sur les sites de compétition en tout temps, y compris les jours d'entraînement et de compétition. Si un athlète est blessé et si les deux patrouilleurs à ski doivent escorter les athlètes hors du parcours, la compétition ne doit pas commencer avant que les deux patrouilleurs à ski et une planche dorsale ne soient revenus au sommet du parcours. Les patrouilleurs à ski doivent être des membres inscrits au Système des patrouilleurs à ski du Canada.

7.2 Protocole de gestion des plateaux de sauts (MO/DM/AE/SS/BA)

- Le gestionnaire de plateau (Knoll Master ou le Jump Spotter) sont des postes importants qui sont responsables de l'ouverture et de la fermeture des sauts afin que les athlètes qui s'engagent dans les sauts soient avertis que la réception n'est pas dégagée.
- Position obligatoire pour chaque jour de l'événement, au moins 1 personne par plateau.
- Un knoll Master doit être positionné sur le plateau du saut avec une visibilité claire de la réception et visible pour l'athlète entrant dans la transition du saut.
- Pour le Slopestyle, le knoll master doit avoir un dispositif de signalisation et, en cas de fermeture, il agitera le drapeau de façon à ce que les athlètes qui entrent dans la transition le voient clairement.

Cela indique que le saut est fermé. Pour les sauts, un signe clair indique que la réception est libre ou non et pour les bosses, un bambou pour fermer ou ouvrir le saut.

- Les athlètes sont entraînés à voir les fermetures à partir du plateau et s'il y a un signal, il est de la responsabilité de l'athlète d'interrompre son entrée.
- La première priorité du knoll master est de fermer son saut pour la sécurité des athlètes. La deuxième priorité est d'informer les contrôleurs du parcours (starter et autres knoll masters) que leur saut est fermé.
- Le protocole du Knoll master doit être discuté lors de la réunion des chefs d'équipe avant l'entraînement officiel.

7.3 **Pratique**

- Les Knoll masters doivent être sur place et toutes les exigences en matière de sécurité doivent être mises en place conformément à la demande du DT. Le CO rencontrera le DT qui lui a été assigné avec un plan du site pour confirmer ce qui doit être mis en place pour la sécurité.
- Chaque épreuve de la Coupe Canada doit prévoir deux jours d'entraînement avant le jour de la compétition.
 - L'exigence minimale est d'avoir 2 membres du jury présents lors de la deuxième journée d'entraînement.
- Pour les bosses, l'entraînement des hommes et des femmes doit être séparé. Effectuer un bloc d'entraînement pour les Q1 et Q2. Les finales doivent faire l'objet d'un entraînement mixte officiel avant le début des finales. Des exceptions peuvent être faites pour les championnats nationaux juniors avec l'approbation du directeur des événements de Freestyle Canada.

7.4 **Interruption de la compétition, telle qu'énumérée au point 3060.2.4 du RIC**

En cas d'interruption d'une compétition, celle-ci doit être reprise lorsque les conditions le permettent. Les résultats obtenus avant l'interruption restent valables s'il est possible de terminer la compétition le même jour.

Dans le cas contraire, les résultats antérieurs à l'interruption seront annulés, sauf si les qualifications ou certaines phases ou tours de la finale ont été entièrement achevés. Dans ce cas, seules les phases de la finale non achevées seront reportées mais devront être achevées sur le même site de compétition. Si la finale ne peut être entièrement achevée, les résultats des qualifications ou des différentes phases de la finale seront valables.

7.5 **Jour météo**

On ne s'attend pas à ce qu'une journée météo soit planifiée, car le coût pour un comité organisateur est prohibitif. Les problèmes météorologiques seront discutés avec le jury et le directeur des événements de FC.

En cas de mauvais temps, les formats peuvent être modifiés sur décision du jury afin de permettre un événement équitable.

7.6 **Date de vérification neige**

On s'attend à ce que tous les hôtes de la Coupe Canada démontrent leur capacité à construire un parcours qui répond aux spécifications du terrain de la Coupe Canada deux semaines avant la première date d'entraînement. En cas de mauvaises conditions d'enneigement, le CO et Freestyle Canada travailleront à l'élaboration d'un plan de rechange au moins trois semaines avant la première journée d'entraînement.

7.7 **Ouvreurs de piste**

Un maximum de 2 ouvreurs de piste par sexe et par compétition sera autorisé. L'OP/TS hôte déterminera et guidera le comité organisateur sur l'attribution des places des ouvreurs de piste. Il doit soumettre ses ouvreurs de piste 2 semaines avant l'événement. Si le délai est dépassé ou s'il y a des places disponibles, FC attribuera les places.

*Des places peuvent être ajoutées pour les athlètes de l'équipe nationale qui reviennent de blessure.

7.8 **Perte d'équipement et DNF**

Veuillez vous référer aux ICR : P&P 3612.3 MO 4210.3.2 AE 4115.2

Nous nous référerons au ICR pour l'utilisation des équipements, ce qui signifie, entre autres, que les pôles seront obligatoires pour les événements de P&P.

7.9 **Reprise pour le Saut (AE)**

Dans la compétition de sauts, une seule reprise par phase peut être accordée pour la perte de ski(s) après le décollage et avant l'atterrissage. FIS ICR 4118

7.10 **Règles temps de base**

- Les épreuves de la FIS utiliseront la règle actuelle 4207.2 de la FIS.
- La Coupe du Canada utilisera le **temps de base FIS : Hommes = 10,3 mètres/sec, Femmes 9 mètres/sec.**
- Le temps de base des Championnats canadiens juniors sera calculée après la première manche en prenant les trois meilleurs athlètes par sexe, déterminés par les scores combinés des virages et des sauts (pas de vitesse) et en faisant la moyenne des trois temps. Les points de vitesse seront alors calculés en utilisant ces temps de base.

7.11 Chronométrage

Toutes les épreuves de la Coupe du Canada qui utilisent le chronométrage auront idéalement un chronométrage électronique de secours et doivent également avoir un chronométrage manuel de secours. Il est recommandé d'utiliser les paramètres de l'heure du jour pour établir les temps au tour des courses. Dans le cas où des chronométreurs manuels sont requis, le chronométrage manuel désigné "A" sera utilisé, à moins que le DT indique que le chronométrage manuel "B" est plus précis et qu'il sera donc utilisé en cas de besoin de chronométrage manuel.

7.12 Modifications du parcours

Il est interdit aux entraîneurs et aux athlètes d'apporter des modifications au parcours sans l'autorisation du chef de piste et/ou du chef de compétition et/ou DT.

Au niveau de la Coupe du Canada, les entraîneurs doivent fournir des commentaires sur la sécurité du parcours et des sauts au chef de piste, au chef de compétition ou au DT de façon régulière tout au long de la journée ; des commentaires formels doivent être fournis lors des réunions des chefs d'équipe.

Si les entraîneurs et/ou les athlètes estiment qu'un problème de sécurité n'a pas été résolu, l'entraîneur de liaison doit immédiatement porter le problème à l'attention du jury et, au minimum, consulter un expert certifié Air4B.

7.13 Protêt

Pour les épreuves de la FIS, les entraîneurs doivent être familiers avec les règlements du ICR 3050 concernant les protêts. Il peut incomber au DT d'éduquer les entraîneurs sur cette section s'il y a un problème qui nécessite un protêt officiel.

Pour les événements non-FIS au niveau de la Coupe du Canada, dans le cas où un entraîneur fait part d'une préoccupation à un membre du jury, le jury de la Coupe Canada peut examiner la question sans avoir de plainte écrite. Le cas échéant, le jury prendra une décision sur le protêt. Les membres du jury ont la responsabilité de faire part au DT de toute question à l'étude avant de confirmer une décision.

7.14 Utilisation de la vidéo en cas de litige

Le jury peut visionner la vidéo pour résoudre des litiges ou pour déterminer s'il est nécessaire de refaire l'épreuve. Les notes des juges NE PEUVENT PAS être modifiées sur la base de l'examen de la vidéo, mais les DD peuvent être corrigées.

La révision vidéo peut être utilisée pour résoudre les litiges concernant le degré de difficulté attribué à un saut, si le cas est clairement présenté avant l'approbation des résultats officiels et approuvé par le chef juge.

7.15 Désignation d'un entraîneur de liaison

Un entraîneur de liaison sera désigné avant l'épreuve par FC. L'entraîneur de liaison servira de point de contact principal avec le jury pour lui faire part de toute préoccupation concernant le parcours, l'horaire, le jugement ou la sécurité de l'événement. Les membres du jury lors d'un événement de la Coupe Canada sont le délégué technique, le juge en chef et le chef de compétition. Ce processus de communication assurera un environnement sécuritaire et respectueux pour les participants et les organisateurs.

7.16 Discussions de groupe

Un groupe de discussion utilisant Whatsapp ou une application similaire sera créé pour chaque événement afin d'assurer une communication claire sur les formats, les horaires ou toute autre information jugée pertinente à partager entre le CO et les entraîneurs. Ces groupes sont utilisés par le CO pour communiquer avec les entraîneurs et doivent être configurés de cette manière. Toute préoccupation des entraîneurs ou des athlètes doit être communiquée par l'intermédiaire de l'entraîneur de liaison à un membre du jury ou lors d'une réunion des chefs d'équipe.

7.17 Procédure de sanction

Les membres du jury et les représentants de Freestyle Canada peuvent donner des avertissements aux athlètes faisant partie de la compétition ou à toute personne se trouvant sur ou autour du site de compétition. En cas de deuxième avertissement, l'athlète ou la personne concernée sera disqualifié(e) et/ou expulsé(e) du site de compétition. Si la personne présente un comportement/une attitude inacceptable, elle sera immédiatement expulsée (et disqualifiée le cas échéant).

Chaque avertissement et expulsion sera communiqué par le DT à FC pour révision et sera transmis au CO et au jury suivant. D'autres conséquences peuvent suivre après révision de chaque situation.

Les membres du jury ou un représentant de Freestyle Canada peuvent agir en fonction de ce qu'ils ont vu ou entendu d'un autre officiel sur le site de compétition.

Ils agiront en fonction de :

[Code de conduite et d'éthique de FC](#)

[Politique de FC en matière de discipline et de plaintes](#)

7.18 Qualifications aériennes

La qualification aérienne est requise pour toutes les manœuvres inversées, telles que désignées par un entraîneur aérien qualifié (5 vérifications aléatoires de qualification aérienne seront effectuées pour chaque événement non FIS). Le DT doit communiquer avec le personnel de FC chargé des événements (Charles@freestylecanada.ski et/ou Julien@freestylecanada.ski) pour obtenir la liste la plus récente des inversés qualifiés.

- À des fins de clarification, Misty, Rodeo, Flat Spin, Flair, Cork, Bio et Underflip sont tous considérés par FC comme des manœuvres inversées.

- Un athlète qui a qualifié un inversé avec vrille peut exécuter tous les inversés avec vrille dans cet axe (ceci s'applique aux renversements arrière, avant ou latéraux).
- Pour le Park et le Pipe, un athlète qui s'est qualifié pour un double inversé avec vrille peut exécuter tous les doubles inversés avec vrille dans cet axe (ceci s'applique aux inversés arrière, avant ou latéraux).

8 FORMATS D'ÉVÉNEMENTS ET QUOTAS

- Les formats varieront en fonction des conditions météorologiques, du nombre d'athlètes et des restrictions imposées par le lieu de l'événement. Tout changement de format au moment de l'événement sera décidé par le jury et discuté lors de la première réunion des chefs d'équipe.
- Les organisateurs et le jury doivent veiller à ce que les épreuves soient équitables pour les athlètes des deux sexes.
- Les formats doivent être clairement communiqués dans l'invitation à l'événement.
- Tout changement de format ou d'horaire doit faire l'objet d'une décision du jury, discutée avec le directeur ou le coordonnateur des événements de FC.
- Offrir à chaque sexe la même expérience de sécurité et de compétition. Les quotas attribués seront égaux entre les sexes au début du processus.
- Places non utilisées : Toute place inutilisée peut être déplacée vers l'autre sexe. Encore une fois, c'est Freestyle Canada qui s'en chargera.
- Dans la mesure du possible, offrir des possibilités de qualification et de finale.
- Un temps adéquat et dédié à l'entraînement pour chaque sexe. Les temps d'entraînement peuvent varier d'une station à l'autre et sont basés sur le nombre de descentes qu'un athlète peut effectuer sur une période donnée.

8.1 Bosses

Classique APEX (épreuve FIS)	
NB D'ATHLÈTES &	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 110 ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale ont priorité. ▪ Maximum de 80 places canadiennes ▪ Priorité d'attribution des places : <ol style="list-style-type: none"> 1. Athlètes de l'équipe nationale

QUOTA	<ol style="list-style-type: none"> 2. Tous les athlètes qui ont obtenu des points au classement HPO des bosses 2023-2024. 3. Le classement de la Coupe Canada 2023-2024 sera utilisé pour sélectionner les athlètes suivants 4. 5 places wild cards seront conservées pour les athlètes blessés et les cas de progression rapide. 5. Les places canadiennes non utilisées seront attribuées à des athlètes étrangers
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge/licence FIS requis : année de naissance 2011 ou antérieure (voir ICR 2013.4) pour l'épreuve FIS. ▪ Tous les athlètes doivent avoir un niveau de compétence approprié pour un parcours de niveau FIS : ▪ <i>Principe directeur : Les athlètes doivent être dans le premier 1/3 de leurs épreuves provinciales ET être capables d'effectuer un 360 et/ou un inversé dans un parcours de niveau Coupe Canada.</i> ▪ Les athlètes étrangers doivent être inscrits par leur association nationale de ski et approuvés par Freestyle Canada.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIMPLÉS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une descente Qualification ; ○ Les 16 premiers accèdent à la finale 1 ○ Les 6 premiers se qualifient pour la finale 2 - ronde des médailles <p>DUELS</p> <p>Duels dès le début : points FIS pour le classement et les résultats des simples</p> <p>**Les formats et le nombre de participants aux finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec un représentant de Freestyle Canada.</p>
Coupes Canada	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 85 ▪ Les 10 meilleures athlètes féminines et les 10 meilleurs athlètes masculins du classement de la Coupe Canada 2023-2024 auront une place pour les deux Coupes Canada (excluant les athlètes de l'équipe nationale) : si un athlète ne prend pas sa place, la place reviendra à l'OP/TS pour lequel il/elle a concouru en 2023-2024. ▪ Quota de base de 15 places par OP/TS ▪ S'il reste des places et sur demande des OP/TS, le nombre de membres par discipline sera pris en compte dans la réattribution.

ÉLIGIBILITÉ	Les athlètes doivent détenir au minimum une licence d'athlète de niveau provincial de FC et être inscrits. Les OP/TS et les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes sont prêts à assumer les spécifications du parcours et le niveau d'habileté relatif requis. <i>Principe directeur : Les athlètes doivent être dans le premier 1/3 de leurs épreuves provinciales ET être capables de faire un 360 et/ou un inversé dans un parcours de niveau Coupe Canada.</i>
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIMPLE : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 descentes de qualification, la meilleure des 2 descentes accède à la finale. ○ Q2 : Même ordre de passage. ○ FINALES : 16 athlètes au total pour les finales : 8 femmes et 8 hommes ▪ DUELS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Duels dès le départ : classement selon les résultats des simples Le couloir de ski sera attribué de manière aléatoire (suivre les échelles) <p>**Les formats et le nombre d'athlètes des finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec un membre du personnel de Freestyle Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas de répétition pour les mêmes catégories de sauts (ex : on ne peut pas faire un back tuck et un back flip mute grab). On ne peut pas faire 7o et 7oG. On ne peut pas faire un 360 et un 360 avec un grab). Les sauts de même catégorie sont autorisés avec des rotations supplémentaires ou plus de différence (ex : 360 & 720, ou 7o & 10o).
Championnats canadiens de bosses	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 100 ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale ont priorité. ▪ Maximum de 85 places canadiennes ▪ Les athlètes sont sélectionnés sur la base de leur éligibilité, sans quotas d'OP/TS.
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge/licence FIS requis : année de naissance 2011 ou antérieure (voir ICR 2013.4) pour l'épreuve FIS. ▪ Athlètes de l'équipe nationale ▪ Classement HPP à l'issue de la dernière épreuve NorAm ▪ Les places restantes seront attribuées en fonction du classement de la Coupe Canada après la Coupe Canada de Beaver Valley.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 5 places de wild card seront conservées pour les athlètes qui se sont blessés pendant la saison.
FORMAT	<p>SIMPLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIMPLES : ○ Une seule descente de Qualification ; ○ Les 16 premiers accèdent à la finale 1 ○ Les 6 premiers se qualifient pour la finale 2 - ronde des médailles <p>DUELS :</p> <p>Les duels dès le départ : classement sur la base de la dernière liste de points FIS et des résultats des simples</p> <p>Le couloir de ski sera attribué de manière aléatoire (suivre les échelles).</p> <p>**Les formats et le nombre de participants aux finales peuvent être modifiés par le jury en consultation avec Freestyle Canada.</p>
Championnats canadiens juniors	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 100 ▪ Championnats canadiens juniors de ski acrobatique, un quota sera accordé aux OP/TS pour que chaque athlète puisse participer aux trois épreuves AE/MO/DM, et non par discipline (voir la politique de quota championnat national junior).
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégories d'âge : <ul style="list-style-type: none"> U14 (12 & 13) U16 (14 & 15) U18 (16 & 17) <p>Catégories d'âge basées sur le 1er janvier 2025</p> ▪ Les catégories d'âge peuvent être fusionnées au besoin, conformément aux directives de la Coupe Canada 5.2. ▪ Sauts : 25 places sont réservées aux athlètes spécialistes des sauts. ▪ Des exceptions d'âge peuvent être accordées au cas par cas à FC. Des exceptions peuvent être demandées si elles répondent aux critères de quota et au niveau de compétence minimum pour l'étape s'entraîner à s'entraîner (T2T).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIMPLES : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure des deux descentes

FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DUELS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Duels dès le départ, classement à partir des résultats des simples, par catégorie d'âge. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le couloir de ski sera attribué de manière aléatoire (suivre les échelles). ▪ Pas de répétition pour les mêmes catégories de sauts (ex : on ne peut pas faire un back tuck et un back flip mute grab). On ne peut pas faire 7op et 7oG. On ne peut pas faire un 360 et un 360 avec un grab). Les sauts de même catégorie sont autorisés avec des rotations supplémentaires ou plus de différence (ex : 360 & 720, ou 7o & 10o). ▪ SAUTS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleur 2 sauts différents sur 3 sauts. ○ Peut répéter 1 saut ○ Les manœuvres de sauts de bosses à la verticale (c'est-à-dire Twisters, Spread, Daffy, etc.), les loops, les grabs et les sauts hors axe ne seront pas notés ; cependant, les sauts en tuck et pike à la verticale et les rotations droites (ex: 360 et 720) seront notés pour les athlètes qui ne sont pas prêts à exécuter des sauts inversés.
---------------	--

8.2 Demi-lune, Slopestyle et Big Air

Coupe Canada	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 85 ▪ Les 10 meilleures athlètes féminines et les 10 meilleurs athlètes masculins du classement de la Coupe Canada 2023-2024 auront une place pour toutes les Coupes Canada (à l'exception des athlètes de l'équipe nationale) - si un athlète ne prend pas sa place, la place reviendra à l'OP/TS pour lequel il a concouru en 2023-2024. ▪ Quota de base de 10 places par OP/TS ▪ Les places restantes seront distribuées en fonction du classement de la Coupe Canada 2023-2024. ▪ S'il reste des places et sur demande des OP/TS, le nombre de membres par discipline sera pris en compte dans la redistribution. ▪ Quota étranger : Seules les places canadiennes non utilisées peuvent être attribuées à des athlètes étrangers, avec l'approbation du directeur des événements de FC.
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun critère d'éligibilité, mais les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes sont prêts à affronter les spécifications du parcours et le niveau de compétence relatif.

<p>FORMAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualifications Slopestyle/Big Air/Demi-lune <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleur de 2 descentes/sauts ○ Vague de 20 - 30 athlètes* <ul style="list-style-type: none"> *Les vagues peuvent aller jusqu'à 35 si elles sont approuvées par le directeur des événements de FC et le juge en chef. ○ Utiliser le classement à jour de la Coupe Canada pour répartir équitablement les athlètes les mieux classés présents. *Pour la première épreuve, le classement final HPP 23-24 sera utilisé. ▪ FINALE Slopestyle/Big Air/Demi-lune : Hommes et femmes : <ul style="list-style-type: none"> ● 40% des meilleurs résultats des qualifications sont qualifiés pour les finales, composées d'un minimum de 4 et d'un maximum de 20 athlètes. ● Meilleure de deux descentes pour Slopestyle/Demi-lune ● Meilleur 2 de 3 sauts, avec 2 sauts de direction différente comptant pour le classement final du Big Air. ● # de vagues et # d'athlètes sera décidé lors de la première réunion des chefs d'équipe - en fonction des inscriptions et du nombre total d'athlètes. <p>*Pour le slopestyle : FC recommande fortement que les qualifications et les finales se déroulent sur deux jours distincts.</p> <p>*Si moins de 6 athlètes sont inscrits dans l'un des deux sexes, le jury, en consultation avec Freestyle Canada, peut décider d'organiser deux épreuves distinctes de Slopestyle au meilleur de deux descentes, au cours des deux jours de compétition.</p>
<p>Championnats canadiens juniors</p>	
<p>NB D'ATHLÈTES & QUOTA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 100 ▪ Championnats canadiens juniors de ski libre Un quota sera accordé aux OP/TS pour que chaque athlète puisse participer à toutes les disciplines : SS / HP / BA (se référer à la politique de quota national junior). ▪ Les spécialistes HP sont invités à participer avec l'approbation de l'ONS.
<p>ÉLIGIBILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégories d'âge : <ul style="list-style-type: none"> U14 (12 & 13) U16 (14 & 15) U18 (16 & 17) <p>Catégories d'âge basées sur le 1er janvier 2025</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les catégories d'âge peuvent être fusionnées si nécessaire, conformément aux directives de la Coupe Canada 5.2. ▪ Les exceptions d'âge sont accordées sur demande au cas par cas à FC. Des exceptions peuvent être demandées si elles répondent aux critères de quota et au niveau de compétence minimum.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleur des deux descentes/sauts ▪ Vagues par catégories d'âge/sexe* <p>*Les catégories d'âge peuvent être fusionnées en une seule vague, si nécessaire.</p>
Championnats canadiens SS/BA	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'athlètes : 100 ▪ Les athlètes du programme de l'équipe nationale ont priorité. ▪ Maximum de 85 places canadiennes ▪ Les athlètes sont sélectionnés sur la base de leur éligibilité, sans quotas d'OP/TS.
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Athlètes de l'équipe nationale ▪ Les 25 premiers par sexe du classement HPP à l'issue de la dernière épreuve NorAm ▪ Les places restantes seront attribuées en fonction du classement de la Coupe Canada après l'épreuve Coupe Canada de Wentworth. ▪ Jusqu'à 5 places de wild card seront conservées pour les athlètes qui se sont blessés pendant la saison ou pour des cas particuliers.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ QUALIFICATION : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleur de 2 descentes/sauts ▪ Vagues de 20 à 30 athlètes ▪ Utiliser le classement à jour HPP pour répartir équitablement les athlètes les mieux classés. <p>FINALE : hommes et femmes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40% des meilleurs résultats des qualifications sont qualifiés pour les finales, composées d'un minimum de 4 et d'un maximum de 20 athlètes. ▪ Si moins de 6 athlètes sont inscrits dans l'un des deux sexes, le jury, en consultation avec Freestyle Canada, peut décider d'organiser deux épreuves distinctes de Slopestyle au meilleur de deux descentes, au cours des deux jours de compétition. ▪ # de vagues et # d'athlètes sera décidé lors de la première réunion des chefs d'équipe - en fonction des inscriptions et du nombre total d'athlètes. ▪ Finale SS : Meilleure des 2 descentes ▪ Finales Big Air : Meilleur 2 de 3 sauts, avec 2 sauts dans des directions différentes comptant pour le classement final.
--	---

8.3 Sauts

Championnats canadiens de sauts	
NB D'ATHLÈTES & QUOTA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de restriction du nombre d'athlètes ou de quota
ÉLIGIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun Critère d'éligibilité. ▪ Peut être organisé comme une catégorie "senior" distincte en même temps que l'épreuve junior ou provinciale.
FORMAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleur de 2 sauts différents sur 3. ▪ Peut répéter 1 saut

9 POLITIQUES DES OFFICIELS ET DES JUGES

9.1 Assignations

Pour la série de la Coupe Canada, les délégués techniques et les juges sont assignés par le groupe de performance du CJAG et du OAG et approuvés par FC. Les assignations sont faites en fonction des qualifications des officiels, de leur situation géographique et de la satisfaction des besoins des officiels sur

leurs parcours respectifs. Dans toutes les assignations, la situation géographique est fortement prise en compte pour tenir compte du budget du CO.

9.2 **Nombre de juges :**

- Coupe Canada HP/SS/BA - 5 juges de notation, 1 juge en chef
 - Coupe Canada MO/DM - 7 juges de notation, 1 juge en chef*.
 - Championnats canadien senior et junior de bosses - 7 juges de notation, 1 juge en chef*.
 - Championnats canadiens senior et juniors d'AE - 5 juges de notation, 1 juge en chef
 - Championnat canadien senior et junior SS/BA/HP - 5 juges de notation, 1 juge en chef
- *Cinq juges peuvent être pris en considération, les demandes doivent être soumises au directeur des événements de FC deux mois avant l'événement.

9.3 **2024-2025 Protocoles relatifs aux honoraires et indemnités journalières des juges et officiels de la Coupe Canada**

Le comité organisateur d'une épreuve de la Coupe Canada est responsable de tous les coûts associés au délégué technique, au personnel de notation et aux juges pour les épreuves de la Coupe Canada : la rémunération de tout autre poste d'officiel, s'il est offert, est négociée avec le comité organisateur local.

9.4 **Rémunération des officiels et des juges :**

- Jour d'arrivée - Indemnité journalière de repas (65 \$/jour) non organisée par le CO
- Journée de pratique officielle - 150 \$ CAD + indemnité journalière pour tous les repas non organisés par le CO
- Jour(s) de l'événement - 150 \$ CAD + indemnité journalière pour les repas non organisés par le CO
- Jour de départ - si le jour suivant de l'événement, l'officiel reçoit des indemnités journalières pour la journée de voyage.

9.5 **Indemnités journalières et de repas (Coupe Canada)**

- Le CO est tenu de payer les indemnités journalières pour les repas des officiels. L'indemnité journalière pour les repas hors CO est de :
 - 15 \$ CAD/déjeuner
 - 20 \$ CAD/dîner
 - 30 \$ CAD/souper

Repas non organisé par le CO = repas non fournis par le CO

- Le CO est tenu de fournir un dîner aux officiels les jours de compétition. Le dîner équivaut à une valeur de **20 \$CAD**. L'indemnité journalière avec le dîner fourni est de **45 \$CAD/jour**.
- Les honoraires des juges et des officiels ainsi que les indemnités de repas (per diem) sont payés par chèque, virement électronique ou carte de crédit prépayée avant le début de la compétition ou, au plus tard, le **dernier jour de l'épreuve**, dans les deux heures qui suivent la remise des prix.
- Les cartes VISA prépayées distribuées au début de l'événement sont encouragées car elles constituent le meilleur moyen de payer les officiels.
- Les honoraires pour les événements qui ne sont pas décrits dans la présente politique seront déterminés au cas par cas par le directeur des événements de Freestyle Canada.

9.6 Tableau des officiels de la Coupe Canada

Position	Honoraires Jour de l'événement	Kilométrage	Indemnités journalières	Journée de voyage	Journée d' entraînement	Date d'arrivée souhaitée	Frais de voyage
Coupe Canada							
Juge de notation	150 \$/jour CAD	0,55 \$/km CAD	65 \$/jour CAD	Indemnités journalières uniquement	150 \$/jour CAD	Doit assister à une journée de pratique	Comité organisateur
Juge en chef	150 \$/jour CAD	0,55 \$/km CAD	65 \$/jour CAD	Indemnités journalières uniquement	150 \$/jour CAD	Doit assister à une journée de pratique	Comité organisateur
Délégué technique	150 \$/jour CAD	0,55 \$/km CAD	65 \$/jour CAD	Indemnités journalières uniquement	150 \$/jour CAD	Doit arriver la veille du premier jour d' entraînement	Comité organisateur
FIS NorAm							
Se référer aux règles de la FIS pour la Coupe continentale de snowboard freestyle/freeski.							
Juge (toutes disciplines)	200 \$ CAD équivalent à 125CHF/jour au 30/09/24	0,55 \$/km CAD	65 \$CAN	200 \$ CAN	200 \$ CAN	Les participants doivent assister à une journée de formation pour l'événement en personne. Pour les épreuves à distance, veuillez vous référer aux règles de la Coupe continentale.	Accord ONS/OC
Délégué technique	200 \$ CAD équivalent à 125CHF/jour au 30/09/24	0,55 \$/km CAD	65 \$CAD	200 \$ CAD	200 \$ CAD	Doit arriver la veille du premier jour de la formation officielle	Accord ONS/OC

9.7 Juges en chef :

Les juges en chef reçoivent une journée supplémentaire d'honoraires de 150 dollars pour leurs tâches administratives.

9.8 Voyage et hébergement des délégués techniques et des juges

Le comité organisateur est responsable de la coordination, de la réservation et du paiement des éléments suivants pour les juges et le délégué technique au moins quatre semaines à l'avance :

- Réservation et paiement des voyages - Le comité organisateur a la possibilité d'utiliser les services de voyage de Freestyle Canada. Ce service facultatif peut aider à coordonner les plans de voyage et nécessite qu'une carte de crédit soit soumise à l'agence ; il y a des frais de réservation. Le comité organisateur peut réserver le voyage et l'hébergement en utilisant ses propres ressources.
- Contacts de Freestyle Canada Travel
 - Boulevard Travel : Yolanda Nortje, yolandan@boulevardtravel.com 403-237-6233
- Hébergement - Le CO est responsable de la réservation des chambres d'hôtel pour tous les juges et le délégué technique. Il est recommandé que le chef des juges et le délégué technique aient leur propre chambre. Les juges chargés de la notation peuvent partager une chambre pour réduire les coûts.
- Voiture de location, si nécessaire - Le locataire doit être en possession d'un permis de conduire valide, d'une carte de crédit valide à son nom et être âgé de plus de 25 ans. Le CO travaillera en étroite collaboration avec le locataire sur les détails de la prise en charge et de la prise de la voiture.
- Le voyage est le coût le plus élevé pour un CO ; il est prudent de le coordonner de manière rentable.

9.9 Protocole des dépenses

Soumission des dépenses : Tous les juges et les délégués techniques sont responsables de soumettre des copies des reçus et le formulaire de dépenses de la Coupe Canada, par courriel, au CO dans les deux semaines suivant le dernier jour de l'événement. Les juges et les délégués techniques ne doivent pas remettre de reçus aux membres du CO à quelque moment que ce soit au cours de l'événement. Ce formulaire sera disponible en ligne sur le site Web de Freestyle Canada.

9.10 Dépenses

- L'alcool n'est pas une dépense éligible.
- Toutes les dépenses relatives aux officiels et aux juges sont à la charge du comité organisateur, sauf indication contraire dans l'accord relatif à l'événement.
 - Les dépenses éligibles sont les suivantes

- Bagages supplémentaires : Les juges et le délégué technique sont autorisés à présenter des reçus pour un maximum de deux bagages enregistrés. Si les juges enregistrent plus de deux bagages, ces coûts supplémentaires sont à la charge du juge ou du délégué technique.
 - Reçus des taxis
 - Stationnement à l'aéroport
 - Kilométrage : Les officiels et les juges doivent avoir parcouru un minimum de 80 km aller-retour pour pouvoir prétendre à des indemnités kilométriques de 0,55 \$/km.
 - Essence pour une voiture de location - les copies des reçus d'essence doivent être présentées pour que les dépenses soient prises en compte.
- ***Kilométrage par rapport au taxi jusqu'à l'aéroport :** Les juges et les délégués techniques doivent choisir l'option la moins chère. Veuillez tenir compte du nombre de jours pendant lesquels la voiture restera dans le stationnement, etc.

10 LES POSITIONS DU JURY ET DE LA COMPÉTITION

Le jury est composé de

- Délégué technique (DT)
- Chef de compétition (CC)
- Juge en chef (JC)

10.1 Délégué technique

Les délégués techniques (DT) seront nommés par Freestyle Canada. Le DT doit être un DT de niveau national reconnu par Freestyle Canada. Les DT peuvent provenir de la division hôte, mais ne doivent pas faire partie du comité organisateur ni du centre de ski ou du club hôte.

10.2 Chef de piste et chef de compétition

- Le paiement n'est pas obligatoire, mais il est fortement encouragé si le budget le permet.
- Le chef de compétition est le chef du comité d'organisation et siège au sein du jury pour s'assurer que les opérations de l'événement se déroulent sans heurts. Ce poste nécessite une prise de décision importante et doit être occupé par un officiel expérimenté.
- Le chef de piste est un membre clé de l'équipe technique. Toute personne chargée de la gestion et du développement des parcours doit avoir une expérience significative dans la construction de parcours.

- Le chef de piste des bosses doit travailler en étroite collaboration avec les entraîneurs provinciaux en visite et les entraîneurs provinciaux locaux afin de préparer et de maintenir les sauts.
- Le chef de piste Slopestyle doit travailler avec le gestionnaire du parc à neige local et le département des événements de FC pour s'assurer que le parcours est adapté au nombre d'éléments et au niveau d'habileté des athlètes au moins un mois à l'avance. Il s'agit souvent d'une collaboration entre les trois parties.
- Le chef de compétition et/ou le chef de piste de slopestyle doivent signaler les problèmes liés au parcours à l'OP/TS et à Freestyle Canada le plus tôt possible.
- Le constructeur des parcours de slopestyle, de demi-lune et de sauts DOIT communiquer à Freestyle Canada et au chef de piste au moins un mois avant l'événement que le parcours répond aux normes de terrain pour les athlètes féminins et masculins T2T et L2C.

10.3 Les juges

Tous les juges des épreuves de bosses et de bosses en parallèle de la Coupe Canada doivent détenir au minimum une licence FIS " C " ou idéalement " B ", et le juge en chef devrait être un juge titulaire d'une licence FIS " B " ou " A ". Tous les juges pour les bosses et les bosses en parallèle sont assignés par le groupe d'assignation du CJAG et approuvés par FC.

Pour les épreuves de demi-lune et de slopestyle de la Coupe Canada, les juges doivent détenir une licence A ou B de la FIS. La licence FIS C ne sera envisagée qu'avec l'approbation de Freestyle Canada.

Le juge en chef de la Coupe Canada de demi-lune et de slopestyle doit détenir un minimum de B de la FIS et est idéalement un A de la FIS.

Responsabilités, devoirs et procédures des juges

Juger et classer chaque concurrent de manière équitable, sans parti pris, sans tenir compte des impressions antérieures et sans tenir compte de l'appartenance nationale, de la compétition, de la couleur ou de la croyance du concurrent.

Un juge ne doit pas prédire les résultats à l'avance, ni prendre part à des paris sur la compétition lorsqu'il fait partie du panel de juges.

Suivre les critères de jugement de la FIS tels que décrits dans le manuel des juges dans tous les aspects.

Les juges ne peuvent pas être affectés à une compétition à laquelle participe un membre de leur famille (enfants, frère, sœur, mari et femme). Pour plus de détails sur les responsabilités et les tâches, voir le manuel des juges.

10.3.1 Rôle du juge en chef :

- Le juge en chef est responsable de la communication et de la coordination avec l'administration du comité organisateur au nom de l'ensemble des juges.

- Les juges sont désignés par les comités de performance du CJAG (Groupe consultatif des juges canadiens) en fonction de leur niveau de formation et d'expérience. Les juges doivent avant tout être qualifiés pour le niveau de l'événement auquel ils sont assignés, mais la situation géographique est également prise en compte pour les assignations.
- Le juge en chef ou un représentant désigné du panel des juges doit assister à la réunion des chefs d'équipe avant le premier jour de la compétition.
- Le juge en chef sera disponible pendant au moins 10 minutes après la remise des prix pour répondre aux questions des entraîneurs.
- Voir le manuel du juge en chef

10.3.2 La tour des juges :

- Le tour des juges doit être équipé d'une source de chaleur. Si un chauffage électrique n'est pas disponible, évitez tout système à flamme nue. Si un chauffage d'appoint au propane est utilisé, assurez-vous qu'il est installé en toute sécurité et que le chauffage est indirect, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de flamme nue sur ou sous le stand des juges.



Exemple de système de chauffage indirect.

- La tour temporaire des juges doit être sûre pour les juges, les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles. Il est recommandé d'installer des stabilisateurs devant et derrière l'échafaudage ou de le fixer à l'aide de câbles ancrés dans des blocs de béton ou sous le sol. Le CO doit fournir un échafaudage sûr pour la tour des juges pendant les épreuves.
- Il doit y avoir des toilettes et/ou des salles d'eau à moins de 2 minutes de la tribune des juges.

10.4 **Compilation**

- Les épreuves de la Coupe Canada 2024/2025 seront notées par Freestyle Solutions (épreuves FIS seulement), Winfree pour les bosses et les sauts et Live Heats pour SS/BA/HP.
- Il est recommandé que le chef de compilation soit un poste rémunéré. Freestyle Canada offrira son soutien pour trouver des scoreurs compétents et formés pour la Coupe Canada.
- Les scoreurs sont très importants pour l'exécution globale de l'événement. Ils doivent faire fonctionner le logiciel de compilation, créer des listes de départ, organiser les vagues, compiler les scores et fournir les résultats.

- Les scoreurs commencent généralement à travailler sur l'événement une semaine avant le début de celui-ci. Une liste d'inscription doit être envoyée au chef de compilation 5 jours avant la première journée de formation. La liste d'inscription doit être au format XLS.
- L'organisateur de l'événement doit avoir accès à une photocopieuse et à une connexion WIFI puissante pendant toute la durée de la compétition. Le chef de la compilation doit également disposer d'un poste de travail confortable et doit travailler avec le juge en chef sur la manière dont la compilation doit être établie.
- Le chef de la compilation joue un rôle important et a besoin d'assistants et de coureurs qui peuvent assurer la précision de la compilation et le bon déroulement de l'événement. Si la compilation est défectueuse, c'est l'ensemble de l'événement qui est affecté.
- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Charles-Antoine Morache, directeur des événements de FC : charles@freestylecanada.ski

10.5 Lignes directrices pour les plateaux:

Freestyle Canada a établi des lignes directrices très précises pour les sites d'entraînement et de compétition qui correspondent aux capacités des athlètes à chaque étape de leur développement. Ces lignes directrices sont utilisées pour nos sites afin d'assurer un environnement favorable et sécuritaire. Veuillez consulter le site de Freestyle Canada <https://www.freestylecanada.ski/resources/competition-and-terrain/>

Ressources :

Toutes les règles de la FIS et les RIC

<https://www.fis-ski.com/en/inside-fis/document-library/freestyle-freeski-documents>

Freestyle Canada Resource Center - JUGES | OFFICIELS | TERRAIN | COMPÉTITION

<http://www.freestylecanada.ski/en/resources/>

11 ENTENTE MARKETING DE LA COUPE CANADA

- L'organisateur de l'événement encourage la montagne hôte à inclure des informations sur l'événement dans ses activités de promotion et de marketing pendant la période précédant l'événement et pendant toute sa durée.
- L'organisateur de l'événement veillera à ce que les partenaires corporatifs et non corporatifs de FC bénéficient d'une exposition appropriée sur le site, dans la publicité et sur le matériel collatéral pendant l'événement.
- Les organisateurs d'événements sont encouragés à promouvoir la couverture photographique, vidéo, télévisuelle et par les médias sociaux. Si le CO souhaite réaliser et utiliser des séquences vidéo ou filmées de l'événement à des fins commerciales, il doit obtenir l'autorisation écrite du directeur des événements de FC, au moins quatre semaines avant l'événement.
- L'organisateur de l'événement offrira à la montagne hôte la possibilité d'apposer son logo sur l'affiche de l'événement et dans le programme de l'événement, si de tels articles sont produits.
- L'organisateur de l'événement est autorisé à négocier des occasions de commandite avec des partenaires corporatifs de la montagne hôte, à condition que ces partenaires corporatifs ne fassent pas concurrence aux commanditaires de FC dans les mêmes catégories de commandite. Le CO peut vendre la commandite de titre de l'événement ; la série de la Coupe Canada est la propriété de Freestyle Canada ; toutefois, l'événement peut être vendu individuellement à un partenaire du CO avec la permission de FC.
- L'organisateur de l'événement informera les médias locaux de l'événement avant l'événement et fournira les résultats, un bref communiqué de presse et des photos après l'événement.
- Si l'organisateur de l'événement obtient un sponsor qui souhaite que son logo figure sur le dossard de l'événement. Les organisateurs de l'événement sont responsables du coût total de la production des dossards. Les exigences en matière de logo et de reconnaissance des partenariats de FC sont les suivantes :
 - Le tiers supérieur du dossard est réservé au commanditaire en titre du circuit de la Coupe Canada. Le tiers central du dossard est utilisé pour le numéro de l'athlète. Le tiers inférieur du dossard est réservé à l'usage du CO et est normalement dédié à la station de ski hôte. Une épaule, à l'avant et à l'arrière, doit porter le logo de FC. L'autre épaule, devant et derrière, peut être utilisée par le CO. Le CO doit fournir à FC tous les logos requis dans un fichier vectoriel (.eps, .ai). Le CO doit fournir des instructions pour l'utilisation des logos dans les zones réservées au CO au plus tard 8 semaines avant la compétition.
- Ventes de commanditaires et télévision
- Les activités de vente sont étroitement coordonnées entre FC et le CO. Dans cette optique, les responsabilités en matière de vente peuvent être déléguées de FC au CO ou du CO à FC, si les deux parties en conviennent.

- La FC autorisera le CO à vendre des commandites pour l'événement, à condition que les commanditaires n'entrent pas en concurrence ou en conflit avec les commanditaires de FC et les catégories de produits déjà vendues par FC. Une liste des catégories de produits et des sponsors peut être obtenue auprès de FC sur demande du CO.
- FC conserve le droit à toutes les propriétés télévisuelles liées à l'événement, ainsi qu'à tous les aspects de la production de ces propriétés télévisuelles.
- Sponsors supplémentaires L'organisateur de l'événement peut obtenir des sponsors secondaires. Les logos et graphiques des sponsors secondaires doivent être plus petits et moins visibles que les marques et logos de FC ou de tout autre sponsor en titre, le cas échéant.

Pour toute question concernant les modalités de commercialisation, veuillez contacter le directeur des événements - charles@freestylecanada.ski